

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 26 mars 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y. MICHEL - M. ROUVIER – L. FABRE - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

**Absents représentés** : G. REQUENA par C. BRISSEIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absente** : MC. FABRE DE ROUSSAC

**10. Réaffectation fonds de concours Sète Agglopôle Méditerranée**

Sète Agglopôle Méditerranée nous a informé de la possibilité de réaffecter une partie des fonds de concours 2016 octroyée à la commune. Ainsi, la ville aurait la possibilité de prévoir l'affectation des sommes suivantes :

- Réfection du chemin de l'Airette pour un reliquat de 46 700 €
- Réfection de la piste cyclable du pont du Maire pour un reliquat de 280.000€ avec annulation de cette demande.

Le montant total à réaffecter serait de 326 700 €.

Cette somme permettrait d'abonder le financement de la destruction et la reconstruction de la maison du gardien du complexe sportif et la construction de la crèche.

Pour rappel, Sète Agglopôle Méditerranée financera à hauteur de 137.700 € la tranche conditionnelle 1 et pour 150.000 € la tranche conditionnelle 2 de l'avenue des campings.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** la réaffectation du montant de 326 700 € pour le financement de la destruction et la reconstruction de la maison du gardien du complexe sportif et la construction de la crèche.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

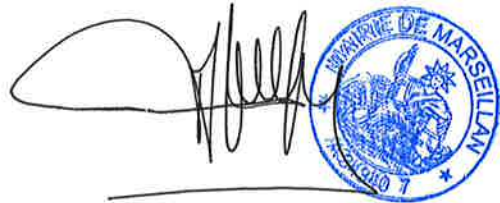
Envoyé en préfecture le 09/04/2019  
Reçu en préfecture le 09/04/2019  
Affiché le 09/04/2019  
ID : 034-213401508-20190326-DEL19\_03\_26\_10-DE

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Valide** la réaffectation du montant de 326 700 € pour le financement de la destruction et la reconstruction de la maison du gardien du complexe sportif et la construction de la crèche.

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**  
**Pour copie conforme,**  
**Le Maire,**  
**Yves MICHEL**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Michel', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARSEILLE' and a central emblem featuring a figure holding a staff and a star, with the date '1848' at the bottom.